

**PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Préfecture  
Direction de l'Action Locale  
Bureau des Procédures Environnementales  
Section ICPE et Loi sur l'eau  
**N° 2009-667 bis**

**Arrêté préfectoral de levée de mise en demeure  
société BRENNTAG LORRAINE à TOUL**

LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Livre V du code de l'environnement, et notamment ses articles L 511-1 et L. 514-1 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n°15.205 du 11 octobre 1991, complété par l'arrêté n°17091 du 23 décembre 1996, autorisant la société BRENNTAG LORRAINE à exploiter son installation de stockage de produits chimiques et de liquides inflammables implantée sur le territoire de la commune de TOUL, notamment son article 4.2 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-667 du 8 septembre 2009 mettant en demeure la société BRENNTAG Lorraine de respecter strictement, sous un délai maximal de 3 mois, les dispositions définies à l'article 4.2 de l'arrêté préfectoral d'autorisation n°15.205 du 11 octobre 1991 ;

Vu le rapport en date du 22 septembre 2010 de l'inspection des installations classées de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, en charge de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement, constatant le respect de la mise en demeure précitée ;

Considérant qu'il y a lieu en conséquence de lever la mise en demeure du 8 septembre 2009 susvisée ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 – :**

La mise en demeure prise par arrêté n° 2009-667 en date du 8 septembre 2009 à l'encontre de la société Brenntag Lorraine est levée.

**ARTICLE 2 –**

M. le secrétaire général de la préfecture, M. le sous-préfet de Toul et M. l'inspecteur des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à :

➤ M. le directeur de la société Brenntag Lorraine

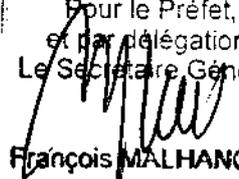
et dont une copie sera adressée à :

➤ M. l'inspecteur des installations classées

**24 SEP. 2010**

Nancy, le

Le préfet,

Pour le Préfet,  
et par délégation,  
Le Secrétaire Général  
  
François MALHANCHE

